



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Au capital de 58 400 €

Siège social : 14 Avenue du Garric, Village d'Entreprise, 15000 Aurillac

RCS Aurillac 902 230 101

En date du : 18 novembre 2024

À : Ytrac à 13h00

Présents :

GASQ DAVID représentant 29.200 parts

GRAMOND MATHIEU 58400 représentant 29.200 parts

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée Générale Mixte peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Partie Ordinaire (AGO) :

1. Prendre acte de la démission de M. Mathieu Gramond de ses fonctions de co-gérant.
2. Approbation de l'acte de cession des parts sociales de M. Mathieu Gramond.
3. Approbation de la sortie de M. Mathieu Gramond de la société.

Partie Extraordinaire (AGE) :

4. Réduction du capital social de 58 400 € à 29 200 €.
5. Changement de la numérotation des parts sociales à la suite de la réduction du capital.
6. Transformation de la société de SARL en EURL.
7. Fermeture de l'établissement au 4, Rue Pierre et Marie Curie avec transfert au siège social 14, Avenue du Garric Village Entreprise 15000 Aurillac.
8. Modification des statuts de la société (articles 1, 3, 5, 6, 7, 27.1 et 27.3).

Délibérations :

Partie Ordinaire (AGO)

1. Démission de M. Mathieu Gramond de ses fonctions de co-gérant
L'Assemblée prend acte de la démission de M. Mathieu Gramond de ses fonctions de co-gérant, à effet du 01 octobre 2024. Cette décision n'entraîne aucune modification immédiate des statuts.

2. Approbation de l'acte de cession des parts sociales
L'Assemblée approuve l'acte de cession des parts sociales de M. Mathieu Gramond, en date du 18 novembre 2024 pour prise d'effet rétroactive au 01 octobre 2024. Cette cession entraîne la répartition suivante des parts sociales :
- GASQ David : 29.200 parts sociales, représentant 100 % du capital social.

3. Approbation de la sortie de M. Mathieu Gramond de la société
L'Assemblée approuve la sortie définitive de M. Mathieu Gramond en tant qu'associé de la société.

Partie Extraordinaire (AGE)

4. Réduction du capital social
L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société, en le portant de 58 400 € à 29 200 €, par annulation de 29.200 parts sociales. Cette réduction sera réalisée conformément aux dispositions légales et fera l'objet des formalités nécessaires auprès du RCS.

5. Changement de la numérotation des parts sociales
Suite à la réduction du capital social, l'Assemblée approuve la modification de la numérotation des parts sociales comme suit :
- GASQ David 29.200 parts sociales numéroté de la numéro 1 à 29.200.

6. Transformation de la société de SARL en EURL
L'Assemblée décide de transformer la société de SARL en EURL, conformément aux dispositions des articles L.223-1 et suivants du Code de commerce. GASQ David devient l'associé unique de l'EURL.

7. Fermeture de l'établissement et transfert
L'Assemblée décide de la fermeture et du transfert du siège social du 4, Rue Pierre et Marie Curie Esban 15130 Ytrac vers l'adresse du siège social situé au 14, Avenue du Garric Village Entreprise 15000 Aurillac.

8. Modification des statuts de la société

L'Assemblée approuve la modification des statuts de la société comme suit :

- Article 1 forme Juridique : La société prend la forme d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL).
- Article 3 dénomination : La société prend la forme d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL).
- Article 5 siège social : Fermeture de l'établissement au 4, Rue Pierre et Marie Curie 15130 Ytrac
- Article 6 formation du capital social : Répartition du capital social
- Article 7 capital : fixation du capital social
- Article 27.1 nomination du gérant : nomination de GASQ David et suppression de GRAMOND Mathieu
- Article 27.3 Rémunération du gérant : rémunération de GASQ David

Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

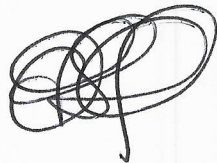
Clôture de l'Assemblée :

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

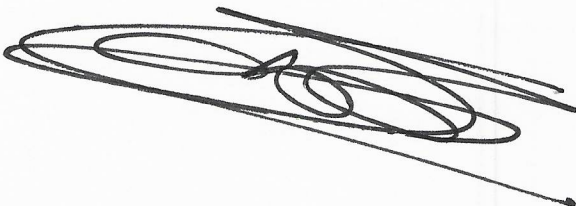
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Signatures :

Les associés :
GASQ David





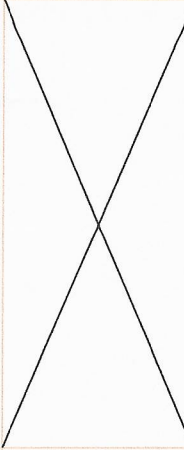
GRAMOND Mathieu



AG DG

Annexe

Feuille de présence.

Nom	Prénom	Date de naissance	Fonction	Nombre de parts	Signature
GASQ	David	15/08/1977	Gérant associé	29.200	
GRAMOND	Mathieu	08/04/1994	Gérant associé	29.200	
Total				58.400	

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Au capital de 58 400 €

Siège social : 14 Avenue du Garric, Village d'Entreprise, 15000 Aurillac

RCS Aurillac 902 230 101

À l'attention de : GRAMOND Mathieu

Lieu : 8, Rue Jean Hérault 15000 Aurillac

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Mixte de la société SARL 2G TRANSPORTS 14, AV DU GARRIC 15000 AURILLAC, qui se tiendra :

Le : 18/11/2024

À : Ytrac

Heure : 13h00

Ordre du jour :

Partie Ordinaire (AGO)

1. Prendre acte de la démission de M. Mathieu Gramond de ses fonctions de co-gérant.
2. Approbation de l'acte de cession des parts sociales de M. Mathieu Gramond.
3. Approbation de la sortie de M. Mathieu Gramond de la société.

Partie Extraordinaire (AGE)

4. Réduction du capital social de 58 400 € à 29 200 €.
5. Changement de la numérotation des parts sociales à la suite de la réduction du capital.
6. Transformation de la société de SARL en EURL.
7. Fermeture de l'établissement au 4 Rue Pierre et Marie Curie avec transfert au siège social 14 Avenue du Garric, Village d'Entreprise, 15000 Aurillac.
8. Modification des statuts de la société (articles 1, 3, 5, 6, 7, 27.1 et 27.3).

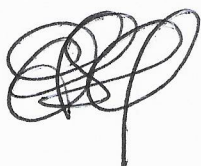
Nous vous remercions de bien vouloir être présent ou de vous faire représenter conformément aux statuts de la société.

Dans l'attente de votre participation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la société :

GASQ David

Co-gérant



Lettre remise en mains propres le 19/10/24
GILARDON Nathalie

